

**Rémi DELATTE**

Député de la Côte d'Or  
Maire de Saint-Apollinaire

Dijon, le 2 décembre 2014

Dossier n° 2014-680/JFD/CD

Monsieur,

Par mail du 2 novembre dernier, vous avez sollicité mon avis sur les propositions qui apparaissent actuellement sur les réseaux Internet, encourageant les chefs d'entreprises et les artisans à quitter le système RSI pour une assurance privée.

La jurisprudence de l'Union européenne rappelle effectivement la fin du monopole des assurances et caisses de Sécurité Sociale en Europe, qui doivent être dorénavant considérées comme des entreprises privées. Néanmoins, il s'agit d'entreprises privées qui assurent une mission de service public. L'Union européenne, dans d'autres avis et jurisprudences, confirme que l'inscription au RSI pour les entrepreneurs est obligatoire.

Je vous recommande de regarder les propositions de ces sites Internet avec beaucoup de prudence, car les sanctions encourues sont lourdes (rappel + pénalités). Le gouvernement vient d'ailleurs de rappeler qu'il ne tolérerait aucun retrait du système RSI pour les entrepreneurs français.

Cependant, votre réaction légitime est révélatrice de la situation de notre pays. Matraquage fiscal, contraintes réglementaires accrues, renforcement des contrôles sur les chefs d'entreprises, font peser des incertitudes sur le financement de notre système de protection sociale solidaire et mutualisé. Cela est grave, car cela procède de la remise en cause d'un pilier de notre unité républicaine construit en 1945 par le Général de Gaulle. Je suis préoccupé par cette évolution et, j'espère que nous pourrions prochainement revenir avec une nouvelle majorité, construire la solidarité nationale sur de nouveaux fondements.

Je sais ne pas avoir répondu à la totalité des causes responsables de votre exaspération, mais je reste à votre disposition pour en parler plus précisément.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Rémi DELATTE